



# AMIP

PRODUCTION LOCALE, IMPACT GLOBAL

الجمعية المغربية لصناعة الأدوية

ASSOCIATION MAROCAINE POUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

MOROCCAN ASSOCIATION FOR THE PHARMACEUTICAL INDUSTRY

+٥٤٧٠٤٥٤٤ | +٥٤٥٤٤٤٤٤ | +٥٤٧٣٥٥٤ ٤٥٤٥٤

## **POLITIQUE NATIONALE DU MÉDICAMENT Quels enjeux essentiels au cœur du modèle de développement du Royaume ?**

*Contribution de l'Association Marocaine de l'Industrie  
Pharmaceutique (AMIP) aux travaux de la Commission  
Spéciale sur le Modèle de Développement*

*Casablanca, 09 mars 2020*



## Table des matières

La politique nationale du médicament face au défi du nouveau modèle de développement _____	5
Sanctuariser un cadre réglementaire pérenne : pourquoi le Maroc ne peut y échapper _____	7
La poursuite du développement de la fabrication locale, prérequis pour une nouvelle ambition exportatrice _____	11
Fédérer les initiatives dans la formation, libérer les énergies dans l'innovation, création de la Maison Africaine du Médicament (MAM) _____	16
A propos de l'AMIP _____	18





## LA POLITIQUE NATIONALE DU MÉDICAMENT FACE AU DÉFI DU NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

A l'instar des « Cygnes noirs » évoqués par l'essayiste américain Nassim Nicholas Taleb dans son célèbre ouvrage éponyme- qui prédisait l'avènement de la crise financière mondiale de 2008- la survenance d'évènements inattendus de grande ampleur permet de corriger nombre d'idées reçues et de retrouver un sens de la perspective globale.

Ainsi, le spectre récent d'une épidémie mondiale qui bouleverserait les chaînes d'approvisionnement du médicament, occasionnerait des ruptures majeures en matière de sécurité sanitaire, et verrait des pays parmi les plus développés au monde faire face à un risque de pénurie est emblématique du risque du trop-plein de concentration de l'industrie pharmaceutique et de la nécessité de replacer les acteurs locaux et régionaux au cœur des modèles de développement des pays ambitionnant de développer ce secteur.

Au Maroc, le médicament est au cœur de la conversation nationale depuis près de deux décennies, cristallisant à la fois de nombreuses divergences de vues en matière de politiques publiques, et polarisant notamment l'opinion publique autour des questions de prix et d'accessibilité.

Cette évolution est conséquente avec l'émergence graduelle d'une classe moyenne, la baisse importante de la grande pauvreté, ainsi que l'élargissement progressif de la couverture santé.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont démontré une véritable capacité d'écoute à l'endroit des différents protagonistes de l'écosystème du médicament que sont les laboratoires pharmaceutiques – nationaux et internationaux-, les grossistes, les pharmaciens, les hôpitaux et cliniques, les médecins, les assurances, ou encore les systèmes de santé au sens large.

Toutefois, malgré cette approche volontariste, les approches des différents acteurs n'ont pas encore réussi à converger afin de donner naissance à un pacte national du médicament qui serait en capacité d'apporter une véritable valeur ajoutée au citoyen tout en permettant l'émergence d'une industrie nationale pérenne et conquérante.

Chacun a fait valoir des points de vue parfois radicalement différents en termes d'accompagnement de la production locale. Mais à date, il n'a pas été possible de mettre en place un véritable partenariat gagnant-gagnant avec l'Etat afin de répondre aux défis du secteur.

C'est pourquoi l'Association Marocaine de l'Industrie Pharmaceutique (AMIP) s'est engagée dans une démarche visant à réconcilier un certain nombre de pa-



ramètres parfois divergents afin de créer une dynamique d'ensemble qui placerait les acteurs du médicament nationaux du côté de la solution.

Ainsi, il est préconisé dans le présent mémorandum un changement paradigmatique dans l'approche nationale en matière de médicament, visant à mettre rapidement en place un pacte national du médicament.

Cette nouvelle approche affirme plusieurs axes indispensables afin que la production locale puisse devenir un véritable catalyseur du développement du secteur ainsi qu'un ambassadeur continental au service d'une industrie du médicament qui agirait comme porte drapeau du savoir-faire marocain.

L'objectif poursuivi consiste d'abord à sanctuariser un cadre réglementaire pérenne, à poursuivre le développement de la fabrication locale, et à mettre en place un contrat de performance industriel qui se projette résolument sur l'international. Enfin, l'AMIP ambitionne de fédérer les initiatives et de libérer les énergies en matière d'innovation, de formation et d'échange d'expériences avec le continent à travers l'émergence d'une Maison Africaine du Médicament (MAM).

Cette vision intervient, selon nous, à un moment charnière pour le Maroc. En effet, le projet de loi relatif à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour les travailleurs indépendants et autoentrepreneurs, s'inscrit dans l'engagement du Royaume d'étendre la couverture sanitaire nationale d'ici 2030 à ces groupes, représentant environ 11 millions de bénéficiaires et 30% de la population. Ceci constitue un défi énorme qui ne peut être surmonté sans une politique volontariste plaçant la production locale au cœur de l'effort global à consentir.

De ce fait, les acteurs de la production locale réaffirment ainsi leur volonté de s'inscrire en droite ligne des Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi, Que Dieu l'Assiste, qui a réitéré sa volonté de voir le Royaume réviser son modèle de développement afin de le rendre plus soutenu, plus inclusif, et plus solidaire.



## SANCTUARISER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE PÉRENNE : POURQUOI LE MAROC NE PEUT Y ÉCHAPPER

Au lendemain de son indépendance, le Maroc a fait sienne la doctrine de l'obligation de la fabrication locale de médicaments comme préalable au maintien de licences d'importations, avant de confirmer cette orientation stratégique par la loi 17-04.

Ce choix a été adopté dans un contexte de cherté des médicaments, de rationalisation des devises et d'industrialisation du Royaume.

Il reste d'autant plus d'actualité que le Maroc fait toujours face à cette triple problématique, qui est accentuée par la mondialisation et les mouvements de consolidation du secteur.

Cette doctrine a permis l'émergence d'une industrie pharmaceutique nationale composée d'unités industrielles à capitaux étrangers et à capitaux marocains, permettant ainsi la mobilisation du capital privé national ainsi que le développement d'Investissements Directs Étrangers (IDE) dans le secteur.

De l'avis de nombreux experts, cette approche a permis l'émergence d'un secteur au poids socio-économique substantiel : 13 000 emplois directs, 52 500 emplois indirects, 15 MMDH de CA, 5 MMDH de valeur ajoutée -un des secteurs à plus forte valeur ajoutée au Maroc- et 1,3 MMDH d'exportations. De manière globale, le secteur contribue au PIB National à hauteur de 1,5% et représente près de 6% du PIB industriel, pour une contribution fiscale dépassant les 500 MDH.

Mais au-delà de ces chiffres, l'industrie nationale a surtout permis au Maroc de couvrir jusqu'à 80% de ses besoins en médicaments dans les années 90 et en assure 62% aujourd'hui, ce qui procure au Royaume un niveau d'indépendance inédit pour un pays à revenu intermédiaire.

Dans ce cadre, cette politique a permis au Maroc d'entrer dans le cercle restreint des pays émergents ayant su mettre en place des pratiques de fabrication aux meilleurs standards internationaux, opérer des transferts de technologie, développer des capacités logistiques et de stockage tout en offrant des opportunités d'emploi démultipliées grâce au développement d'un tissu industriel de qualité.

Au niveau africain, le Royaume se situe désormais dans le peloton de tête des nations ayant développé une production locale de médicaments qui contribue de manière importante à l'économie dans son ensemble.

Surtout, d'un point de vue de la sécurité sanitaire, alors que des pathologies lourdes telles que le diabète, les maladies cardio-vasculaires, l'hépatite C ou le



cancer se développent et pèsent de plus en plus sur les patients et sur la collectivité nationale, l'industrie locale a permis d'améliorer de manière significative l'accès des patients à des médicaments de qualité au meilleur prix. En outre, la production locale, avec les augmentations des volumes permet la réduction des coûts de production à travers des économies d'échelles, et assure in fine des prix plus bas.

C'est à l'aune de ces éléments qu'il convient d'analyser la nécessité absolue de la sanctuarisation d'un cadre réglementaire pérenne, en approfondissant et en renforçant ce dernier afin que les acteurs les plus impliqués dans la contribution à la valeur ajoutée nationale puissent poursuivre leurs investissements, et par tant, créer plus d'emplois sur le territoire national.

Or, depuis la mise en place de ce cadre, certains représentants d'intérêts particuliers, appellent à la suppression de l'obligation d'établissement pharmaceutique industriel (EPI), établie par la loi 17-04 pour la détention d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et d'importation de médicaments.

Un tel changement brutal de la législation- qui répondrait aux enjeux de concentration des capacités de production des multinationales et à leur volonté de rentabiliser leurs efforts colossaux de R&D sur les produits nouveaux mais pas nécessairement essentiels- aurait des conséquences désastreuses à la fois du point de vue de la politique de santé et de la politique industrielle nationale.

D'un point de vue industriel, cela légitimerait et accentuerait le désengagement des multinationales innovantes de leurs activités de fabrication. Celle-ci remplaceraient leurs unités industrielles par des bureaux de représentation et des centres de distribution servis par des plateformes régionales. Cela éloignerait donc encore plus le Maroc des centres de décision et des responsables de ces multinationales.

Une autre conséquence industrielle serait l'impact négatif sur l'activité des autres fabricants, jusqu'alors fers de lance de l'investissement et du développement de l'activité, à travers la diminution de leurs activités de fabrication sous licence, mais aussi d'importation et de distribution de médicaments fabriqués par ces multinationales. Ceci étant intégré dans leurs modèles économiques comme un élément de péréquation des coûts et de complémentarité de gamme au service du patient, cela impliquerait une fragilisation de leur situation économique pouvant entraîner une remise en cause d'investissements, voire l'arrêt de certaines activités.

Les nationaux deviendraient donc au mieux des « manufacturiers » de technologies mûres pendant un temps, puis seraient entraînés dans une guerre de réduction des coûts, avant de disparaître progressivement. Dotées de formidables moyens financiers, les multinationales sont en effet capables d'alimenter cette guerre des prix, à contrario des acteurs locaux.

De surcroît, il est important de mettre en lumière un phénomène nouveau qui dépasse le cadre classique, à savoir l'arrivée de nouveaux entrants qui se contentent de la création d'une personne morale au Maroc, sans aucun site de production, et qui se limitent à importer des produits sans que le Royaume ne puisse examiner la politique de qualité dans les pays de départ, ni la politique de prix pratiqués par rapport au contexte national.



Cependant, les conséquences les plus graves de la modification du cadre réglementaire actuel seront à attendre d'un point de vue de la politique de santé.

Un démantèlement progressif du socle de notre système de production de médicament serait un encouragement au développement de l'importation directe de produits issus de pays à bas coûts de production, ce qui, couplé à la difficulté de vérifier la conformité des établissements pharmaceutiques produisant les médicaments et leur sourcing, impliquerait un risque élevé sur la qualité des produits, et raviverait le spectre de pénurie en cas de crise mondiale ou de pandémie.

Les récentes difficultés d'établissement globaux en Europe montrent la fragilité et le risque inhérent à ces modèles globalisés ou les autorités ont du mal à suivre la complexité de montages s'appuyant au maximum sur les ressorts de la mondialisation sur les plans fiscaux, logistiques, et techniques.

Une telle mesure entraînerait aussi des risques accrus en matière de pharmacovigilance, en minimisant la responsabilité pharmaceutique de la société locale, laquelle serait réduite à un simple bureau de représentation sans actifs tangibles et sans capacités réelles à offrir des garanties et à répondre de la qualité des produits commercialisés.





Par ailleurs, en l'absence de partenaires locaux fiables disposant d'une empreinte industrielle, apparaîtrait un risque réel d'autonomie et de souveraineté sanitaire du pays sur les médicaments essentiels, en touchant à la sécurisation de l'approvisionnement des médicaments essentiels et en fragilisant le pays vis-à-vis de décisions pouvant être prises dans des centres de décisions à l'étranger opérant des arbitrages sur des zones géographiques globalisées.

D'autres conséquences économiques viendraient s'ajouter comme le coût en devises, la dégradation de la balance commerciale et la disparition d'opportunités d'emplois pour les générations futures. De surcroît, le Maroc réduirait ses ambitions exportatrices en direction de l'Afrique et du Moyen-Orient en matière de médicament, alors qu'un réservoir de croissance substantiel se trouve dans ces zones.

Une autre requête récurrente concerne la modification des conditions de récupération par les multinationales des AMM attribuées à des laboratoires locaux.

Cette récupération, si elle est encadrée et rendue possible par l'article 30 du décret relatif à l'AMM, doit surtout se conformer aux conditions contractuelles prévues au moment de l'attribution de l'AMM, conçues pour tenir compte des investissements réalisés et du travail de développement du marché par les laboratoires locaux.

Une modification des conditions de récupération des AMM entraînerait un déséquilibre des relations commerciales entre les laboratoires et leurs attributaires, fragilisant les entreprises locales. D'ailleurs, les nouveaux contrats contiennent déjà des clauses de récupération d'AMM ce qui démontre bien le changement de stratégie des compagnies étrangères qui cherchent à la fois à bénéficier de notre marché tout en minimisant leurs investissements réels.

Pour cet ensemble de raisons, et au vu de la palette large de risques allant de la rupture d'approvisionnement à la détérioration de la pharmacovigilance en passant par la désertification industrielle du secteur, un cadre réglementaire pérenne, protégé des intérêts particuliers et à l'abri des contingences politiques, constitue selon notre analyse un élément de sécurité nationale qu'il convient de sanctuariser comme faisant partie des intérêts supérieurs de la nation.



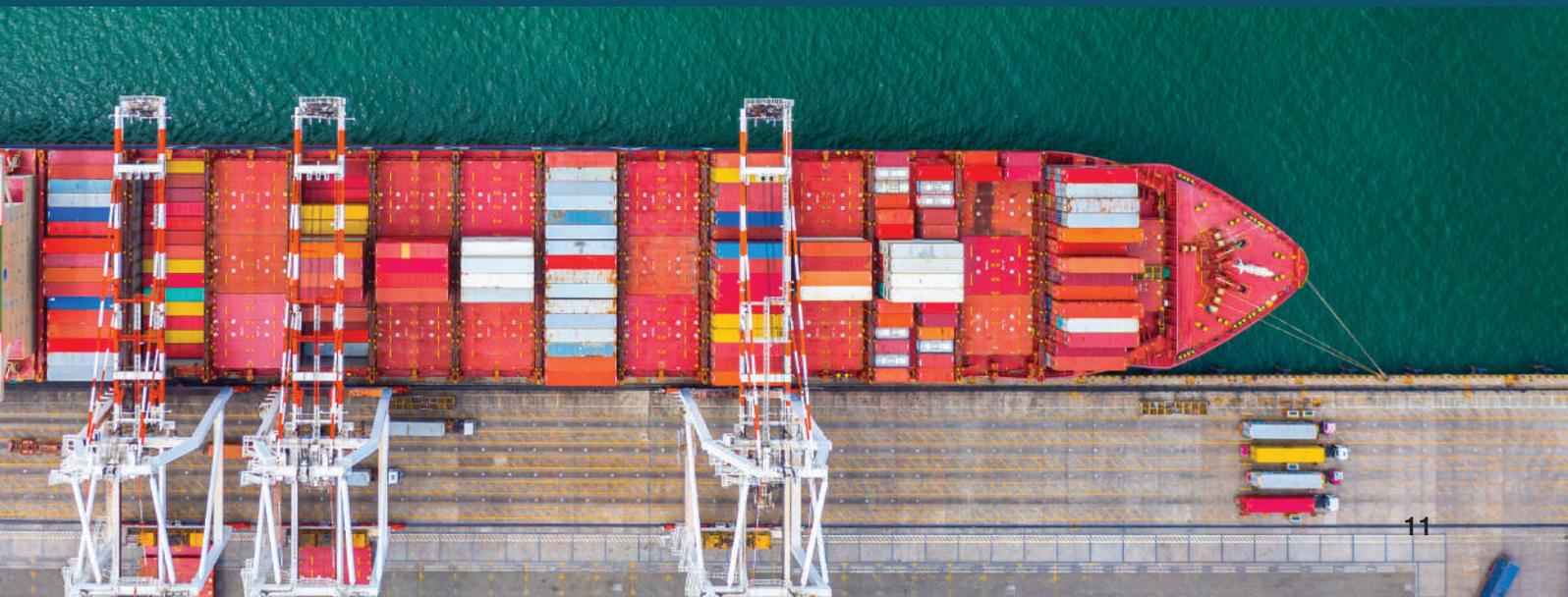


## LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FABRICATION LOCALE, PRÉREQUIS POUR UNE NOUVELLE AMBITION EXPORTATRICE

Avec l'introduction du droit à la santé comme principe constitutionnel lors de la réforme du texte fondamental de 2011, le Maroc a franchi un cap décisif en matière de politique de santé, qui comporte toutefois de nombreux défis qu'il reste encore à relever. Parmi ces derniers, celui du médicament est fondamental.

Il incombe donc aux pouvoirs publics de garantir l'accès universel aux médicaments essentiels, d'une qualité irréprochable, à un prix abordable, et d'en assurer un usage rationnel. A ce titre, il est important de construire sur des modèles qui ont déjà fait leurs preuves, à l'instar du développement du médicament générique dans le Royaume, qui a permis l'instauration d'un cercle vertueux qui bénéficie non seulement au patient en matière d'accessibilité, mais également aux pouvoirs publics en permettant la maîtrise des coûts pour la collectivité.

De fait, si l'apport des génériques était en priorité indiscutablement d'ordre économique, sur le plan thérapeutique, les génériques ont permis l'élargissement de la base de patients pouvant accéder aux traitements et ont contribué à une meilleure observance des thérapies dans les cas des maladies chroniques.





Enfin, les génériques ont aussi largement contribué à l'enrichissement de l'arsenal thérapeutique, ce qui constitue un double avantage sur le plan de la sécurité sanitaire et de la souveraineté nationale en matière de médicament.

Ainsi, selon l'organisation des Nations Unies, le coût pour la collectivité d'un système de santé est d'autant plus élevé lorsque le pays ne dispose pas des ressources et des moyens pour subvenir à ses besoins et se retrouve dépendant de l'extérieur pour ses approvisionnements en médicaments essentiels et en médicaments innovants.

De plus, selon le rapport onusien dédié au Maroc portant sur le « Plan cadre des Nations Unies d'aide au développement (UNDAF 2017-2021) », il est clairement affirmé qu'« en matière de médicaments : l'État améliorera l'accessibilité financière et géographique aux médicaments et de développer un système d'information intégré, sécurisé et transparent sur les médicaments et les dispositifs médicaux. »

De manière globale, ces éléments font ressortir que la seule stratégie possible pour réduire la charge sur la collectivité nationale et assurer un équilibre est de renforcer autant que possible la production locale de médicament, qui est donc essentielle pour un avenir durable des systèmes de santé.

Ceci est d'autant plus prégnant que la question de la couverture santé Universelle (CSU) est désormais en tête de l'agenda africain, et que le Royaume, s'il





ambitionnait de prendre la tête de l'effort collectif continental en ce domaine, pourrait exploiter un certain nombre d'opportunités qui lui permettraient d'inscrire son industrie dans un marché potentiel de près d'un milliard de personnes.

En effet la production locale permet de réduire les prix rapidement, de lutter contre la contrefaçon, de stimuler la concurrence pour avoir des produits plus compétitifs et d'assurer une maîtrise de la chaîne de fabrication et de distribution des médicaments.

Elle permet en outre d'améliorer la couverture santé des citoyens tout en favorisant l'émergence d'un secteur qui permet des économies de devises, qui développe des capacités d'exportation et qui contribue à l'amélioration globale du système. Toutes ces problématiques ne sont pas exclusives au Royaume mais sont communes à la majorité des Nations qui composent le continent.

Dans un contexte de mondialisation accrue et d'ouverture des marchés, le secteur du médicament connaît de profondes mutations à l'échelle internationale avec un mouvement très fort de consolidation du secteur, l'émergence de champions nationaux dans les pays émergents et de véritables révolutions dans les traitements et les technologies de production.

Ces transformations, qui impliquent des changements profonds de comportement des acteurs et en particulier des leaders, doivent donc être analysées à la lumière des intérêts du Maroc et de sa politique de santé.

En effet, le Maroc a mis en place une politique pharmaceutique nationale dont l'objectif affiché est de contribuer à la réalisation effective des objectifs précités.

Dans ce cadre, les acteurs privés de cette politique pharmaceutique nationale se sont arrimés aux plans sectoriels Émergence et le Plan d'accélération industriel de 2014, avec des résultats tangibles mais encore modestes au vu de la profondeur de marché.

En effet, depuis la vaste internationalisation de son économie survenue à la fin des années 2000, le Maroc ambitionne désormais d'occuper pleinement sa place sur le continent africain, suivant en cela le discours historique de Sa Majesté le Roi à Abidjan du 24 février 2014, dans lequel le Souverain exhortait à ce que « l'Afrique doit faire confiance à l'Afrique ».

La mise en avant du développement industriel dans la politique pharmaceutique nationale fait ressortir l'importance des objectifs communs entre l'industrie nationale et le système de santé, en termes de conformité aux standards de qualité, d'accessibilité prix, de fiabilité de l'approvisionnement et de disponibilité des médicaments essentiels.

Ce soutien indispensable des pouvoirs publics, que l'AMIP souhaite voir s'intensifier, se justifie par la contribution du secteur à près de 6% du PIB industriel, près de 52 500 emplois directs et indirects hautement qualifiés et à forte valeur ajoutée, à l'équilibre de la balance commerciale et au rayonnement du Maroc à l'international, notamment en Afrique.

Or, à l'heure où l'industrie pharmaceutique – plus particulièrement sur le continent- est confrontée à trois défis majeurs, celui de la CSU, du développement



des biotechnologies et enfin celui de la compétitivité, susceptibles de créer de nouvelles opportunités mais aussi de remettre en cause l'attractivité de notre territoire pour la production du médicament, certains scénarii à rebours du cours de l'Histoire voudraient remettre en cause les sous-jacents majeurs du développement de la fabrication locale.

L'AMIP est convaincue que le maintien d'une industrie du médicament sur notre territoire est un atout pour la santé de la population, et souhaite donc le maintien et le développement de l'investissement dans l'industrie pharmaceutique par l'ensemble des acteurs, nationaux et internationaux, génériques et innovants.

Ceci constitue, selon nous, un prérequis pour une industrie dynamique, pérenne et conquérante, en capacité de se projeter sur l'extérieur à travers une offre exportable plus large et plus compétitive. Il est à noter qu'un certain nombre d'entraves réglementaires, -comme la limitation des frais de Marketing à 10% du chiffre exporté- constituent encore des obstacles qu'il faut pouvoir lever rapidement afin d'aligner les intérêts du secteur avec ceux des pouvoirs publics.

Pour les raisons citées auparavant, l'industrie du médicament est et restera une industrie largement régulée par les pouvoirs publics. Personne ne gagnerait à une régulation déséquilibrée qui se traduirait par un recul de l'industrie nationale du médicament. Les premiers lésés seraient les patients.

A l'heure où l'industrie connaît un virage majeur avec le développement des biotechnologies, de profondes mutations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, une pression de plus en plus grande sur la rentabilité des grandes firmes et dans un contexte où le continent africain représente une part non négligeable de l'avenir de ce secteur pour les 30 prochaines années, le maintien de notre système de production locale et son développement vers plus d'innovation et de compétitivité constitue un atout, une force au service de notre système de



santé, de notre économie et de notre pays.

Il est ainsi proposé de mettre en place un contrat de performance entre l'Etat et le secteur, qui s'appuierait sur les fondamentaux suivants :

- La montée dans la chaîne de valeur du médicament à travers une stratégie et un arsenal réglementaire adaptés ;
- L'intensification des transferts de technologie afin de permettre au secteur de gagner son indépendance immatérielle ;
- La mise en place d'une logique d'écosystème et de Hub en direction de l'Afrique, faisant du Royaume une plateforme incontournable capable d'exporter comme de réexporter à travers des mécanismes innovants

A ce titre, l'AMIP a élaboré une plateforme de 5 initiatives clés pour le renforcement de la fabrication locale au service de la politique pharmaceutique nationale et de la montée dans la chaîne de valeur, dont la mise en place d'une politique de gestion active de la valeur ajoutée locale, l'amélioration de la performance du processus d'attribution des AMM (notamment fast-track), ainsi que l'appui à l'export de l'industrie locale et la réduction des débours du patient marocain. Cette plateforme constitue une base de discussion entre les acteurs de la production locale et les pouvoirs publics afin de mettre en place, à terme, un véritable pacte national du médicament.

De fait, le Maroc et le Continent - qui est largement sous-équipé- auront besoin d'une capacité de production immense et d'une intensification de la recherche et du développement pour répondre à leur défi de santé commun. Ceci constitue le quatrième volet de la contribution du secteur au nouveau modèle de développement.



## FÉDÉRER LES INITIATIVES DANS LA FORMATION, LIBÉRER LES ÉNERGIES DANS L'INNOVATION, CRÉATION DE LA MAISON AFRICAINNE DU MÉDICAMENT (MAM)

Les talents, l'innovation et les échanges d'expériences constituent le triptyque gagnant d'une industrie pharmaceutique nationale qui ambitionne d'être l'un des moteurs de la nouvelle croissance marocaine.

Extrêmement capitalistique au niveau de la recherche et de l'innovation, le secteur du médicament au Maroc n'a pas, à date, ni la taille critique ni un marché suffisant afin de pouvoir exprimer pleinement son potentiel, et développer une activité Recherche et Développement. Toutefois, il est possible, selon les analyses diligentées par l'AMIP, d'opérer un véritable « saut quantique » dans ce domaine en mettant en place un certain nombre de facteurs clés de succès, dont l'emblème serait la création de la Maison Africaine du Médicament (MAM).

Fruit d'un Partenariat Public-Privé entre l'Etat et les acteurs privés soucieux de promouvoir la production locale et de faire monter en puissance la capacité exportatrice du Pays, la Maison Africaine du Médicament serait un lieu qui permettrait de réunir ces trois dimensions que sont la formation, la recherche et





innovation, ainsi que l'échange d'expérience avec les pairs africains du Maroc.

En termes pratique, cela consiste à mettre en place un bâtiment qui répond à plusieurs objectifs primordiaux :

- Accueillir en résidanat des chercheurs issus des multiples centres du Royaume et du continent afin de permettre une fertilisation croisée de leurs travaux, notamment sur de grands sujets impactant pour le continent : Épidémiologie, Recherche Galénique, etc.
- Dispenser des formations et contribuer à la mise à niveau des cadres de santé issus du public comme du privé sur des sujets spécifiques tels que les évolutions des cadres réglementaires et législatifs, ou encore les nouvelles normes mondiales du médicament ;
- Organiser une plateforme permanente d'échange avec les autres pays d'Afrique afin de faire converger les politiques locales vers une doctrine africaine du Médicament ;
- Positionner le Maroc comme la « sentinelle » de la qualité du médicament en Afrique et lutter contre les faux médicaments, véritable fléau continental ;

Bien entendu, la création de cette Maison Africaine du Médicament ne constitue pas une fin en soi.

Elle doit plutôt être considérée comme le point de départ d'une inflexion plus globale du secteur national du médicament au Maroc. Ce dernier, selon notre analyse, a atteint un niveau de maturité qui lui permettra de poursuivre et d'intensifier son développement sur le plan national pour peu que soit sanctuarisé un cadre réglementaire pérenne.

En même temps, l'industrie pharmaceutique marocaine peut prétendre organiser son déploiement au niveau continental en mettant en place un partenariat inédit avec l'Etat. Cette double ambition – consolider le national, se projeter vers l'international- guide les pas de chacun des membres de l'AMIP.

## A PROPOS DE L'AMIP

Fondée en 1985, pour représenter et défendre les intérêts des professions de l'industrie pharmaceutique nationale, l'AMIP est une association professionnelle à but non lucratif visant le renforcement du système de santé marocain dans son ensemble, et l'amélioration de l'accessibilité des médicaments innovants et génériques.

Interlocuteur incontournable des Autorités de tutelle et organismes professionnels, l'AMIP représente plus de %75 de CA de l'industrie pharmaceutique du Royaume en valeur.

1<sup>ère</sup> association du secteur avec un réseau de 29 opérateurs d'envergure, L'AMIP regroupe les principaux acteurs nationaux ainsi que des multinationales disposant d'un site de fabrication de médicaments au Maroc.

Véritable plateforme d'échange et de réflexion, l'AMIP s'engage depuis près de 35 ans à accompagner l'évolution du secteur et à assister ses adhérents sur toutes les questions afférentes à l'exercice de leur activité. Dans cet objectif, l'association s'assure en permanence de suivre de près les évolutions relatives à l'industrie pharmaceutique dans différents domaines : biotechnologie, digitalisation, innovations, évolutions des systèmes de remboursements, etc.





**AMIP**

PRODUCTION LOCALE, IMPACT GLOBAL

## CONTACT

Bd Abderrahim Bouaabid Place Division Leclerc  
Résidence Amir Oasis, Casablanca  
(+212) 522 23 44 45 | (+212) 661 46 63 93  
Fax: +212 522 99 14 36. Email: [amip@amip.ma](mailto:amip@amip.ma)